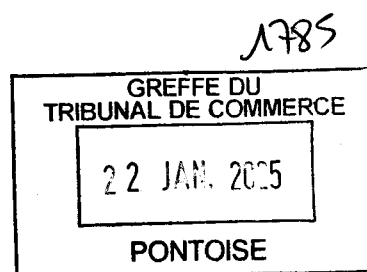


Bordereau attestant l'exactitude des informations - PONTOISE - 7802 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 22/01/2025 - 1785 - 2020 B 01551 - 882 383 995 - 2S ENERGY

SAS 2S ENERGY

26 Rue Henri Fabre

95190 GOUSSAINVILLE



COMPTES ANNUELS du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Pages
- Bilan actif-passif	1 et 2
- Compte de résultat	3 et 4

Copie certifiée

Conforme

SIFA CONSULTING

14 Rue Auguste Neveu

92500 RUEIL MALMAISON

0174549947

BILAN ACTIF

ACTIF		31/12/2023 12mois		
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net
	Capital souscrit non appelé (I)			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles			
	Frais d'établissement			
	Frais de développement			
	Concessions, brevets et droits similaires	1 180	1 180	
	Fonds commercial (1)			
	Autres immobilisations incorporelles			
	Avances et acomptes			
	Immobilisations corporelles			
	Terrains			
	Constructions			
	Installations techniques, matériel et outillage			
	Autres immobilisations corporelles	49 788	10 755	39 033
	Immobilisations en cours			
	Avances et acomptes			
	Immobilisations financières (2)			
	Participations mises en équivalence			
	Autres participations	1 000		1 000
	Créances rattachées à des participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Total II	51 968	11 935	40 033
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours			
	Matières premières, approvisionnements			
	En-cours de production de biens			
	En-cours de production de services			
	Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises			
	Avances et acomptes versés sur commandes			
	Créances (3)			
	Clients et comptes rattachés	26 890		26 890
	Autres créances	55 951		55 951
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé			
	Valeurs mobilières de placement			
	Disponibilités	17 933		17 933
	Charges constatées d'avance (3)			
	Total III	100 774		100 774
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)			
	Primes de remboursement des obligations (V)			
	Ecarts de conversion actif (VI)			
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	152 742	11 935	140 807

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		31/12/2023	12mois
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 10 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation		10 000
	Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves		
	Report à nouveau		48 288
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)		11 096
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total I		69 384
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total II		
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total III		
DETTES (1)	Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses		33 136
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales		15 127 23 154
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes		7
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I) Total IV		71 423
	Ecart de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		140 807

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

71 423

2S ENERGY

**Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 26 Rue Henri Fabre, 95190 GOUSSAINVILLE
882 383 995 RCS PONTOISE**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 juin 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 11 095,94 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	11 095,94 euros
------------------------	-----------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	48 287,82 euros
-------------------------------	-----------------

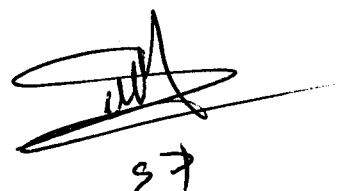
Pour former un bénéfice distribuable de	59 383,76 euros
--	-----------------

En totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à 59 383,76 euros.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 juin 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
[Signature du Président]



37